

# **COMMUNE DE MEIGANGA: AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO/C-MGA/CIPM-MGA/2021 DU 19 JANV 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE, GROUPE 2 DE LOKOTI. COMMUNE DE MEIGANGA, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA**

## **1. Objet**

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2021, le Maire de la Commune de MEIGANGA, Autorité Contractante, lance, un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour la construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique Groupe 2 de LOKOTI (COMMUNE DE MEIGANGA)

## **2. Consistance des prestations**

Les travaux et les prestations objet du présent Dossier d'Appel d'Offres comprennent tous les ouvrages prévus au cadre du détail quantitatif et estimatif, notamment les opérations suivantes :

1. Travaux préparatoires-études
2. Terrassement
3. Fondations
4. Maçonnerie – Elévation
5. Voiries et Réseaux Divers (VRD).
6. Menuiserie Métallique
7. Électricité
8. Peinture

## 5. Charpente – Couverture-plafond

### **3. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : Vingt et un millions (21 000 000 FCFA)

### **4. Délai de livraison**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage, pour l'exécution du projet objet du présent Appel d'Offres est de : Trois (03) mois

### **5. Allotissement**

Les travaux sont en un lot unique.

### **6. Participation et origine**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais et spécialisées dans le domaine considéré.

### **7. Financement**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP de l'Exercice 2021 sur la ligne d'imputation budgétaire N° .....

### **8. Consultation du dossier**

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de MEIGANGA, du Secrétariat Général de la Commune, Tel. : 693 86 33 33, dès publication et affichage du présent avis.

### **9. Acquisition du dossier**

Le dossier peut être obtenu à la Commune de MEIGANGA auprès du Secrétaire Général, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de : quarante-deux mille (42 000 FCFA), payable à la Recette Municipale de MEIGANGA.

### **10. Remise des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en 07 (sept)

exemplaires dont l'original et 06 (six) copies marqués comme tels, devra parvenir auprès du Secrétaire Général de la Commune de MEIGANGA ; au plus tard le 23 FEV 2021 à 14 heures et devra porter la mention :

**«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO/C-MGA/CIPM-MGA/2021 DU 19 JANV 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE, GROUPE 2 DE LOKOTI. COMMUNE DE MEIGANGA, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA**

**A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

### **11. Cautionnement provisoire**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans le DAO, d'un montant de quatre cent vingt mille (420 000 FCFA) conformément à l'arrêté en vigueur, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres conformément au modèle en annexe.

### **12. Recevabilité des offres**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier rang ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans le DAO, d'un montant de : Quatre cent vingt mille (420 000 FCFA) et valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date de la validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service compétent ou une autre autorité administrative (préfet, sous-préfet...) Conformément aux stipulations du règlement particulier de l'appel d'offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de 03 (trois mois) précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de

l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère Chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, et l'absence d'une pièce administrative après épuisement d'un délai de 48 heures.

### **13. Ouverture des plis**

L'ouverture des offres Administratives, Techniques et Financières sera effectuée en un Seul temps dans la salle de réunion de la Délégation Départementale du MINEPAT du Mbéré le 23 FEV 2021 à partir de 15 Heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation-dés Marchés auprès de la Commune de Meiganga siégeant en présence de tous les soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance des offres concernées.

### **14. Critères d'évaluation**

1. Les principaux critères éliminatoires sont :

- l'absence d'une caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ;
- l'absence, la non validité ou la non-conformité des autres pièces administratives après un délai de 48 heures pour produire les pièces conformes ;
- dossiers techniques et financiers incomplets;
- fausses déclarations ou pièces falsifiées.
- absence d'un prix unitaire quantifié
- Critères essentiels évalués à moins de 34 OUI sur 48 .

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces

justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

## **2. Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :**

- La capacité de mobilisation financière ;
- Les références et expérience de l'entreprise soumissionnaire ;
- Le personnel de l'entreprise soumissionnaire ;
- La disponibilité du matériel de chantier et de la logistique ;
- La méthodologie et l'organisation du travail ;
- La présentation de l'offre conformément aux prescriptions du RPA0.

NB : la notation est binaire, le mode de qualification est détaillé dans le RPA0.

### **15. Attribution**

Sur proposition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Meiganga, l'Autorité Contractante, attribuera la lettre-commande au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

### **16. Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de 90 jours, à compter de la date de remise de leurs offres.

### **17. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Maire ou du Secrétaire Général de la Commune de MEIGANGA, Tel. ; 693 86 33 33

MEIGANGA le 18 Janvier 2021

Le MAIRE

ABOUBAKAR KOMBO